

Administration de vitamines du groupe B chez les patients alcoolodépendants

Administration de vitamines du groupe B chez les patients alcoolodépendants :

Références : PIJ-medic n°17

- L'association Becozyme Forte – vitamine B₁ fait partie du schéma de traitement classique du patient alcoolodépendants.

Il est établi que les troubles neurologiques rencontrés chez ces patients peuvent être réduits par l'administration de vitamine B₁. La prescription d'autres vitamines du groupe B (Becozyme Forte) peut être justifiée selon le statut nutritionnel du patient, mais leur utilité n'est pas clairement démontrée scientifiquement.

- En ambulatoire et sur le long terme, la prescription de Becozyme Forte et de vitamine B₁ peut se justifier chez les patients souffrant de malnutrition chronique. Dans ce cas, la posologie de vitamine B₁ 100 mg 1x/j per os est suffisante en prophylaxie, accompagné ou non de Becozyme Forte 1x/j per os.

- Chez les patients fortement dénutris et les patients hospitalisés exposés à un risque de syndrome de sevrage, la possibilité d'apparition d'une encéphalopathie de Gayet-Wernicke justifie la prescription de hautes doses de vitamine B₁. Dans ce cas, une administration parentérale est en principe préférée : vitamine B₁ 100-300 mg 3x/j i.v. pendant maximum 5 jours, puis vitamine B₁ 300 mg 1-3x/j per os pendant 2-3 semaines, accompagné ou non de Becozyme Forte 1x/j per os.

Source : Liste des médicaments à consulter sur www.pij.ch

© Pharmacie Interjurassienne : Ce contenu n'est pas autorisé à être copié et repris sur un autre site WEB ou tout autre média.